

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
21

Conseillers absents :
8

Procurations :
6



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 16 décembre 2024 à 20h00

Convocation du 10 décembre 2024

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 092/12/2024

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Bertrand GIRARD, Vincent HUCKEL, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Sylvie HANNS donne procuration à Etienne WOLF
Daniel HUSSER donne procuration à Pauline JUNG
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Claude JEGOUZO donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER
Catherine MOREL donne procuration à Laurent LUMEN

Absents :

Vincent JUNG
Jean OBRECHT

POINT N° 1

Titre	DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur le Maire

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DESIGNE

Madame Anne DONATIN secrétaire de séance à l'unanimité.

POUR : 27 voix (dont 6 procurations)

Le secrétaire de séance,

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
067-216700674-20241216-092_12_2024-95
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024
Anne DONATIN
Directrice Générale des Services



Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
21

Conseillers absents :
8

Procurations :
6



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 16 décembre 2024 à 20h00

Convocation du 10 décembre 2024

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N°093/12/2024

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Bertrand GIRARD, Vincent HUCKEL, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Sylvie HANNS donne procuration à Etienne WOLF
Daniel HUSSER donne procuration à Pauline JUNG
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Claude JEGOUZO donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER
Catherine MOREL donne procuration à Laurent LUMEN

Absents :

Vincent JUNG
Jean OBRECHT

POINT N° 2

Titre	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 18 NOVEMBRE 2024
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur le Maire

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 27 voix (dont 6 procurations)

Le secrétaire de séance,

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
067-216700674-20241216-093_12_2024-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Directrice Générale des Services



Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
6

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 16 décembre 2024 à 20h00

Convocation du 10 décembre 2024

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N°094/12/2024

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Bertrand GIRARD, Vincent HUCKEL, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Sylvie HANNS donne procuration à Etienne WOLF
Daniel HUSSER donne procuration à Pauline JUNG
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Claude JEGOUZO donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER
Catherine MOREL donne procuration à Laurent LUMEN

POINT N° 3

Titre	DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR L'EXERCICE 2025
Service référent	Direction des Affaires Financières
Rapporteur	Monsieur le Maire

En application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du DOB et de l'existence du rapport par une délibération qui doit faire l'objet d'un vote.

Il vous est proposé d'engager le débat, avant de se prononcer sur le budget primitif 2025 qui sera soumis au vote de l'assemblée en février 2025.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1,
Vu le Règlement Intérieur du Conseil Municipal,
Vu le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité,
Après en avoir délibéré,

CONSTATE

par un vote de l'assemblée que le débat relatif aux orientations budgétaires pour l'exercice 2025 a eu lieu, avec pour appui le rapport joint à la présente délibération.

AUTORISE

Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 29 voix (dont 6 procurations)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,


 Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG



Extrait du registre Du conseil municipal

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
6

Séance du lundi 16 décembre 2024 à 20h00

Convocation du 10 décembre 2024

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N°095/12/2024

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Bertrand GIRARD, Vincent HUCKEL, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Sylvie HANNS donne procuration à Etienne WOLF
Daniel HUSSER donne procuration à Pauline JUNG
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Claude JEGOUZO donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER
Catherine MOREL donne procuration à Laurent LUMEN

POINT N° 4

Titre

FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX 2025 DE LA VILLE DE BRUMATH

Service référent

Direction des Affaires Financières

Rapporteur

Monsieur Jean-Daniel SCHELL

La Commission des Finances de la Ville de Brumath s'est réunie le 3 décembre 2024 afin de proposer les tarifs 2025.

Comme chaque année, il vous est demandé de vous prononcer sur l'actualisation des tarifs.

Certains tarifs ont été maintenus au même niveau que 2024, d'autres ont été augmentés soit en valeur compte tenu du coût du service rendu soit en pourcentage selon l'inflation prévisionnelle de 2025. Cette dernière est à ce jour estimée à 1,8% et la Commission des Finances propose une augmentation de 1,5%. Ces augmentations sont principalement opérées sur la gestion des salles communales.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 3 décembre 2024,
Après en avoir délibéré,

ADOPTE

les tarifs municipaux 2025 tels que présentés en annexe.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR : 28 voix (dont 6 procurations)

ABSTENTION : 1 (J-M DELAYE)

Le secrétaire de séance,


Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,




Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
6

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 16 décembre 2024 à 20h00

Convocation du 10 décembre 2024

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N°095/12/2024

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Bertrand GIRARD, Vincent HUCKEL, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Sylvie HANNS donne procuration à Etienne WOLF
Daniel HUSSER donne procuration à Pauline JUNG
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Claude JEGOUZO donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER
Catherine MOREL donne procuration à Laurent LUMEN

POINT N° 5

Titre

DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL 2024

Service référent

Direction des Affaires Financières

Rapporteur

Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Il est nécessaire de procéder à des ajustements du budget principal de la Ville de Brumath de l'exercice 2024, à savoir une affectation de crédits pour un remboursement de trop perçu de la taxe d'aménagement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Libellé	DEPENSES	RECETTES
10	10226		Taxe aménagement	+ 44 000 €	
01	2313		Constructions	- 44 000 €	

En vertu de l'article L.2541-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élu suivant ne prend pas part au débat ni au vote : **Thierry WOLFERSBERGER**

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-11,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2024 portant vote du budget primitif de la Ville de
Brumath afférent à l'exercice 2024,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

la décision modificative n°3 du budget principal 2024 de la Ville de Brumath.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR : 25 voix (dont 5 procurations)

ABSTENTIONS : 2 (J-M DELAYE, J. OBRECHT)

Le secrétaire de séance,


Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,




Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
6

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 16 décembre 2024 à 20h00

Convocation du 10 décembre 2024

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N°097/12/2024

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Bertrand GIRARD, Vincent HUCKEL, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Sylvie HANNS donne procuration à Etienne WOLF
Daniel HUSSER donne procuration à Pauline JUNG
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Claude JEGOUZO donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER
Catherine MOREL donne procuration à Laurent LUMEN

POINT N° 6

Titre	RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025 – FIXATION DE LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS
Service référent	Direction de la Citoyenneté
Rapporteur	Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Depuis le dernier recensement général de la population, Brumath compte 10 342 habitants et doit désormais, à ce titre, procéder chaque année à l'organisation d'un recensement de la population par sondage. Celui-ci repose sur un tirage au sort représentant 8% des logements, composés tant d'immeubles que de maisons individuelles situés sur l'ensemble du ban communal. Cette enquête se déroulera du 16 janvier au 22 février 2025.

Les enjeux du recensement sont nombreux et permettent notamment de :

- **Connaître la population de chaque commune :** il permet d'établir la population légale de chaque commune (population municipale et population totale). Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...
- **Définir les moyens de fonctionnement de la commune :** de ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes. Le calcul de la DGF repose en effet en grande partie sur la population totale des communes.

- **Prendre des décisions adaptées pour la collectivité** : la connaissance de ces statistiques est aussi un des éléments qui permettent de préparer les décisions publiques, notamment toutes celles relatives aux équipements collectifs nécessaires (logements, petite enfance, personnes âgées, moyens de transports...).

Pour le bon déroulement de cette collecte d'informations, le Maire a nommé un coordonnateur communal, assisté d'un suppléant, qui est l'interlocuteur de l'INSEE pendant cette campagne de recensement. Le coordonnateur est également chargé d'encadrer les agents recenseurs préalablement recrutés par la collectivité.

Afin que ce recensement puisse être réalisé correctement dans les délais impartis, il convient donc de recruter 3 agents recenseurs.

En vertu des dispositions de l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, ces agents sont recrutés et rémunérés par la Ville sous le statut de vacataires.

Il est proposé d'abonder la dotation forfaitaire versée par l'Etat, dont le montant n'est pas encore connu à ce jour, afin d'améliorer la rémunération des agents recenseurs eu égard aux enjeux financiers du recensement.

La détermination de la rémunération des agents recenseurs relève de la compétence du Conseil Municipal.

Ainsi il est proposé de fixer la rémunération des agents recenseurs sur la base d'une indemnité brute de 1,00 euro par feuille de logement et de 2,00 euros par bulletin individuel.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,

DECIDE

de fixer la rémunération des agents recenseurs sur la base d'une indemnité brute de 1,00 euro par feuille de logement et de 2,00 euros par bulletin individuel.

DECIDE

de verser un montant de 35 euros bruts par demi-journée de formation à chaque agent recenseur, au titre des deux demi-journées de formation obligatoire préalables aux opérations de recensement.

CHARGE

Monsieur le Maire de procéder au recrutement des agents recenseurs et de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la bonne organisation des opérations de recensement.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 29 voix (dont 6 procurations)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,



Christiane WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
6

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 16 décembre 2024 à 20h00

Convocation du 10 décembre 2024

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N°098/12/2024

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Bertrand GIRARD, Vincent HUCKEL, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Sylvie HANNS donne procuration à Etienne WOLF
Daniel HUSSER donne procuration à Pauline JUNG
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Claude JEGOUZO donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER
Catherine MOREL donne procuration à Laurent LUMEN

POINT N° 7

Titre	CHASSE - FIXATION DE L'INDEMNITE ANNUELLE DE SECRETARIAT
Service référent	Direction générale
Rapporteur	Monsieur Eric JEUCH

Par délibération du 28 août 2023, le Conseil Municipal a décidé, dans le cadre du renouvellement des baux de chasse pour la période 2024-2033, de maintenir la répartition du produit de la location de chasse entre les différents propriétaires, au prorata de la superficie de leurs parcelles sur le ban communal de Brumath.

Le calcul de la répartition du produit de la chasse engendre des travaux supplémentaires pour l'agent communal chargé du secrétariat de la chasse.

Dans ce cadre, la réglementation prévoit que cette mission ouvre droit à des indemnités au profit du personnel communal dans les conditions suivantes : les agents municipaux chargés de la répartition du produit de la location de la chasse peuvent bénéficier d'une indemnité annuelle fixée à 4 % des recettes (il s'agit du produit de la location, déduction faite de la part qui revient à la Ville au titre des terrains dont elle est propriétaire).

Cette indemnité n'engendre pas de frais supplémentaires pour la Ville, dans la mesure où elle vient en déduction du produit total de location des baux de chasse à répartir entre les propriétaires.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Environnement,
Vu l'ordonnance du 17 avril 1839,
Vu la circulaire du Préfet de la Moselle du 28 octobre 1957,
Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

à compter du 2 février 2024 et jusqu'au 1^{er} février 2033, date d'échéance des baux de chasse :

d'attribuer une indemnité annuelle de secrétariat à Monsieur Gilles TRAUTMANN, agent communal au titre de sa participation à l'établissement de la liste des propriétaires des terrains situés dans le périmètre de la chasse communale, à hauteur de 4 % du montant des recettes.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 29 voix (dont 6 procurations)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,


Stienne WOLF



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
6

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 16 décembre 2024 à 20h00

Convocation du 10 décembre 2024

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N°099/12/2024

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Bertrand GIRARD, Vincent HUCKEL, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Sylvie HANNS donne procuration à Etienne WOLF
Daniel HUSSER donne procuration à Pauline JUNG
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Claude JEGOUZO donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER
Catherine MOREL donne procuration à Laurent LUMEN

POINT N° 8

Titre	VEGETALISATION DES ESPACES PUBLICS – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT
Service référent	Direction des Services Techniques
Rapporteur	Monsieur Eric JEUCH

Les Commissions « aménagement urbain » et « environnement et forêt » ont travaillé sur la création d'un parc intergénérationnel sur une parcelle propriété de la Ville de Brumath située rue Sandgarten. La mise en valeur du parc est chiffrée à 42 000 euros HT.

La Commission « environnement et forêt » a également mis en avant l'intérêt de créer des mini-forêts urbaines et de développer les habitats favorables à la biodiversité (oiseaux, chauve-souris, insectes). Ces opérations sont estimées respectivement à 20 000 et 3 000 euros HT.

Ces projets peuvent bénéficier d'une subvention au titre du Fonds Vert, dans le cadre de l'axe « renaturation des villes » répondant à l'objectif d'adaptation au changement climatique.

Le plan de financement prévisionnel de ces opérations se présente ainsi :

DEPENSES HT		RECETTES	
Création du parc Sandgarten	42 000 €	Fonds Vert – 80 %	52 000 €
Mini-forêts	20 000 €	Ville de Brumath – 20 %	13 000 €
Habitats favorables à la biodiversité	3 000 €		
TOTAL	65 000 €		65 000 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds Vert pour les projets de végétalisation des espaces publics et à signer tout acte se rapportant à cette participation financière.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 29 voix (dont 6 procurations)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,


Béatrice WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
6

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 16 décembre 2024 à 20h00

Convocation du 10 décembre 2024

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N°100/12/2024

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Bertrand GIRARD, Vincent HUCKEL, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Sylvie HANNS donne procuration à Etienne WOLF
Daniel HUSSER donne procuration à Pauline JUNG
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Claude JEGOUZO donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER
Catherine MOREL donne procuration à Laurent LUMEN

POINT N° 9

Titre	TRAVAUX DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (INTRACTING) – DEMANDE DE SUBVENTIONS
Service référent	Direction de l'Aménagement et des Équipements
Rapporteur	Monsieur Thierry WOLFERSBERGER

Par délibération du 11 décembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé un programme d'Actions de Performance Énergétique développé sur trois ans et répondant au dispositif Intracting.

Les opérations prévues au budget 2025 sont :

- L'isolation thermique par l'extérieur du bâtiment Maison de l'Enfance (170 000 euros HT),
- L'isolation thermique par l'extérieur du bâtiment Police Municipale / Croix-Rouge (170 000 euros HT),
- L'isolation du plancher des combles de la Maison des Œuvres (25 000 euros HT),
- Le remplacement des fenêtres des ateliers municipaux (17 000 euros),
- L'installation d'un éclairage à leds dans les bâtiments du centre technique municipal (23 000 euros HT) et du bâtiment du SSB au centre sportif Rémy Huckel (15 000 euros HT),

soit un total de travaux de 420 000 euros HT.

Ces opérations peuvent bénéficier d'une subvention de la part de l'État de type Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ou Fonds Vert.

Le plan de financement de ces opérations s'établit comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux de performance énergétique 2025	420 000 €	Aide de l'Etat (DETR/DSIL/Fonds vert/...) – 80 %	336 000 €
		Ville de Brumath – 20 %	84 000 €
TOTAL	420 000 €		420 000 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'Etat pour les travaux de performance énergétique liés au dispositif Intracting et à signer tout acte se rapportant à cette participation financière.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 29 voix (dont 6 procurations)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,


Etienne WOLF


Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
6

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 16 décembre 2024 à 20h00

Convocation du 10 décembre 2024

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N°101/12/2024

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Bertrand GIRARD, Vincent HUCKEL, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Sylvie HANNS donne procuration à Etienne WOLF
Daniel HUSSER donne procuration à Pauline JUNG
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Claude JEGOUZO donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER
Catherine MOREL donne procuration à Laurent LUMEN

POINT N° 10

Titre	RUE DE LA SCIERIE- ACQUISITION FONCIERE POUR REALISATION D'UN DEPOSE MINUTE POUR LE MULTIACCUEIL LA COURTE ECHELLE
Service référent	Direction de l'Aménagement et des Équipements
Rapporteur	Monsieur Thierry WOLFERSBERGER

Le multi-accueil La Courte Échelle situé dans le quartier de la Scierie souffre de problèmes de stationnement en particulier concernant la dépose des enfants. Une zone de stationnement réservée à la structure a été mise en place sur le parking de l'immeuble sur la base de la convention de gestion patrimoniale de locaux dédiés à des activités d'accueil du jeune enfant à Brumath avec Alsace Habitat, propriétaire foncier, approuvée par délibération du Conseil municipal du 20 septembre 2021. Malheureusement, il est difficile d'empêcher le stationnement sauvage sur ces places car les agents de la Police Municipale ne peuvent intervenir sur un domaine privé. Il en résulte que ce stationnement est régulièrement occupé, empêchant la bonne utilisation du dépose minute.

La Ville de Brumath souhaite ainsi faire l'acquisition de 5 places de stationnement auprès d'Alsace Habitat et classer ces terrains dans le domaine public afin de pouvoir aménager et rendre effectif un stationnement en dépose-minute lié à l'activité du multi-accueil La Courte Échelle.

Il est proposé une acquisition à l'euro symbolique d'un terrain d'environ 65 m² correspondant à 5 places de stationnement. La commune prendrait à sa charge les frais de géomètre liés au découpage parcellaire nécessaire à cette acquisition. L'acquisition se ferait au moyen d'un acte authentique de vente sous forme administrative.

En vertu de l'article L.2541-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élu suivant ne prend pas part au débat ni au vote : Etienne WOLF

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,

ACCEPTE

- l'acquisition, à l'euro symbolique, des terrains correspondants à 5 places de stationnement, détachés de la parcelle section 01 / 92 appartenant à Alsace Habitat,
- le classement des terrains susmentionnés dans le domaine public de la Ville.

AUTORISE

Madame Sylvie HANNS, 1^{ère} adjointe au Maire, à signer l'acte administratif à intervenir.

CHARGE

Monsieur le Maire de toutes les formalités, notamment la sollicitation du géomètre pour l'arpentage des parcelles, la réception de l'acte de vente et son enregistrement.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 27 voix (dont 5 procurations)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,



Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
6



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 16 décembre 2024 à 20h00

Convocation du 10 décembre 2024

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N°102/12/2024

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Bertrand GIRARD, Vincent HUCKEL, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Sylvie HANNS donne procuration à Etienne WOLF
Daniel HUSSER donne procuration à Pauline JUNG
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Claude JEGOUZO donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER
Catherine MOREL donne procuration à Laurent LUMEN

POINT N° 11

Titre

APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2024-2026 AVEC
L'ASSOCIATION MUSIQUE MUNICIPALE DE BRUMATH – **POINT RETIRÉ**

Service référent

Direction de la Vie Associative, du Sport et de la Culture

Rapporteur

Monsieur le Maire

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN

Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,



Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG



Extrait du registre Du conseil municipal

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
6

Séance du lundi 16 décembre 2024 à 20h00

Convocation du 10 décembre 2024

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N°103/12/2024

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Bertrand GIRARD, Vincent HUCKEL, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Sylvie HANNS donne procuration à Etienne WOLF
Daniel HUSSER donne procuration à Pauline JUNG
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Claude JEGOUZO donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER
Catherine MOREL donne procuration à Laurent LUMEN

POINT N° 12

Titre	AVENANT À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA VILLE DE BRUMATH ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU
Service référent	Direction des Ressources Humaines
Rapporteur	Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Afin de permettre à la Communauté d'Agglomération de Haguenau et à la Ville de Brumath d'exercer pleinement et efficacement leurs compétences, il a été convenu depuis la création de la Communauté d'Agglomération de Haguenau de mettre à disposition les agents de certains services par voie de convention.

Pour ce faire, des taux de mise à disposition par services ont été définis et sont applicables pour l'ensemble des agents des services concernés, quel que soit leur statut.

Ces taux de mise à disposition peuvent être modifiés par voie d'avenant, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, ou si une disposition législative ou réglementaire le nécessitait.

Considérant l'évolution des taux de mutualisation découlant de l'évolution des missions de certains agents, il y a lieu de réviser ces taux de mutualisation pour l'année 2024 et 2025, tel que figurant au projet d'avenant annexé au présent rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-4-1 ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.512-6 à L.512-17 et L.516-1 ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'avenant à la convention de mise à disposition de personnel entre la Ville de Brumath et la Communauté d'Agglomération de Haguenau, telle qu'annexé à la présente délibération.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer cet avenant et à prendre toute décision afférente à son application.

ADOpte A LA MAJORITE ABSOLUE

POUR : 28 voix (dont 6 procurations)

CONTRE : 1 voix (J-M DELAYE)

Le secrétaire de séance,



Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,



Genevieve WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
6

Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 16 décembre 2024 à 20h00

Convocation du 10 décembre 2024

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N°104/12/2024

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Bertrand GIRARD, Vincent HUCKEL, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Sylvie HANNS donne procuration à Etienne WOLF
Daniel HUSSER donne procuration à Pauline JUNG
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Claude JEGOUZO donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER
Catherine MOREL donne procuration à Laurent LUMEN

POINT N° 13

Titre	MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE LA VILLE
Service référent	Direction des Ressources Humaines
Rapporteur	Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Considérant les évolutions de carrière des agents de la Ville de Brumath liées aux avancements de grades et aux réussites aux concours et examens, ainsi que divers départs, il y a lieu d'actualiser le tableau des effectifs. Cette mise à jour répond aux obligations réglementaires et comptables qui s'appliquent à la Ville.

Postes vacants à supprimer :

- 1 poste de rédacteur à temps non complet (88%),
- 1 poste de rédacteur à temps complet,
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'assistant socio-éducatif à temps complet,
- 1 poste d'ingénieur à temps complet,
- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (60%),
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (71%),
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (57%),
- 4 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 3 postes d'agent de maîtrise à temps complet.

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
HAGUENAU-
WISSEMBOURG

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
6



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 16 décembre 2024 à 20h00

Convocation du 10 décembre 2024

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N°105/12/2024

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Bertrand GIRARD, Vincent HUCKEL, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH
Sylvie HANNS donne procuration à Etienne WOLF
Daniel HUSSER donne procuration à Pauline JUNG
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD
Claude JEGOUZO donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER
Catherine MOREL donne procuration à Laurent LUMEN

POINT N°14

Titre	COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Par délibération du 26 mai 2020, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre des décisions dans certains de ses domaines de compétence, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette délégation d'attribution concerne notamment « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ainsi que « la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ».

Conformément à l'article L. 2122-23 du même Code, le Maire doit rendre compte, au Conseil Municipal, des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

En conséquence, ces décisions sont communiquées aux membres du Conseil Municipal.

Décisions prises du 30 août au 27 novembre 2024

En matière de commande publique

Marché de fournitures							
Date d'engagement	Service	Nature	Objet du Marché		Procédure	Titulaire	Montant TTC €
10/09/2024	DST	fournitures	Centre Culturel / Maison des Oeuvres	PROJECTEURS DE SCENE EN LED	MAPA < 40 000 € HT	ULTRA SON	5 891,04 €
12/09/2024	DST	fournitures	Plan d'eau	FOURNITURE DE POUBELLES	MAPA < 40 000 € HT	ORAPI	4 092,00 €
09/10/2024	DST	fournitures	Centre Culturel	ACQUISITION DE LUMINAIRES POUR LE REAMENAGEMENT DU PARVIS	MAPA < 40 000 € HT	WILLY LEISSNER	9 830,40 €
17/10/2024	DAE	fournitures	bâtiments	DEFIBRILLATEUR	MAPA < 40 000 € HT	SCHILLER	6 779,20 €
22/10/2024	DST	travaux	Centre Culturel	ACHAT D'ARBRES POUR LE REAMENAGEMENT DU PARVIS	MAPA < 40 000 € HT	IDVERDE	8 020,10 €
28/10/2024	DAE	fournitures	Patio	MATERIEL DE VIDEOPROJECTION POUR LE PATIO	MAPA < 40 000 € HT	AMS	6 808,19 €
08/11/2024	DST	fournitures	Centre Culturel	ACQUISITION DE BANCs POUR LE PARVIS	MAPA < 40 000 € HT	ONF VEGETIS	5 274,00 €
18/11/2024	DST	fournitures	Stade	ACQUISITION D'UN ROBOT TONDEUSE	MAPA < 40 000 € HT	AGRIMAT	4 883,99 €
20/11/2024	DAE	fournitures	Stade	POTEAU D'INCENDIE POUR LE COMPLEXE SPORTIF	MAPA < 40 000 € HT	SDEA	24 000,00 €

Marché de services							
Date d'engagement	Service	Nature	Objet du Marché		Procédure	Titulaire	Montant TTC €
30/08/2024	DAE	services	bâtiments	MAINTENANCE DES EXTINCTEURS	marché à bon de commandes	CERTI FEU	4 170,61 €
03/09/2024	DST	services	voirie	FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS	MAPA < 40 000 € HT	KARCHER ANDRE	5 400,00 €
05/09/2024	DVASC	services	animations	FOIRE AUX OIGNONS - ORCHESTRE	MAPA < 40 000 € HT	PROUD SON	8 229,00 €
11/10/2024	RH	services	fêtes et cérémonies	COCKTAIL DINATOIRE POUR LA FETE DU PERSONNEL	MAPA < 40 000 € HT	KIEFFER TRAITEUR	4 622,64 €
15/11/2024	DVASC	services	animations	MAPPING POUR LE MARCHÉ DE NOEL	MAPA < 40 000 € HT	ART PUISSANCE ART	10 476,97 €
14/11/2024	DG	services	gare	SONDAGE AUPRES DES USAGERS ET RIVERAINS DE LA GARE DE BRUMATH	MAPA < 40 000 € HT	ED INSTITUT	12 740,40 €

Marché de travaux							
Date d'engagement	Service	Nature	Objet du Marché		Procédure	Titulaire	Montant TTC €
30/08/2024	DST	travaux	Maison de l'Enfance	RELAMPING LED	MAPA < 40 000 € HT	YESSS ELECTRIQUE	4 457,54 €
09/09/2024	DAE	travaux	presbytère	RENOVATION DE L'ATELIER DU PRESBYTERE PROTESTANT	MAPA < 40 000 € HT	TANTU	11 616,00 €
09/10/2024	DST	travaux	Centre Culturel	AMENAGEMENT DU PARVIS	MAPA < 40 000 € HT	PONTIGGIA	21 420,00 €
18/10/2024	DST	travaux	Patio / Maison des Oeuvres	INSTALLATION DU CONTROLE D'ACCES	MAPA < 40 000 € HT	SCHORO ELECTRICITE	4 319,07 €
23/10/2024	DAE	travaux	stade	MODIFICATION DES MAINS COURANTES	MAPA < 40 000 € HT	KRIEGER RIMMELIN	12 880,80 €
06/11/2024	DAE	travaux	parcs et jardins	PLANTATION D'ARBRES A L'ECOPARC DE LA SCIERIE	MAPA < 100 000 € HT	IDVERDE	86 520,60 €
19/11/2024	DAE	travaux	Maison forestière	REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE A BOIS	MAPA < 40 000 € HT	IDEX	18 018,00 €
20/11/2024	DAE	travaux	forêt	TRAVAUX D'EXPLOITATION 2024	MAPA < 40 000 € HT	ONF	28 360,39 €

En matière de louages de choses

Décision n°2024/29 du 27 novembre 2024 relative à la location de la salle « La Fibule » du Patio des Associations pour l'organisation d'expositions simples d'œuvres d'art.

Décision n°2024/30 du 27 novembre 2024 relative à la mise à disposition des équipements de la Ville pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir pris connaissance,

PREND ACTE

des décisions prises par le Maire du **30 août au 27 novembre 2024** dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,


Stéphanie WOLF

